

# CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

## COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 26 septembre à 9h30, le Conseil Municipal de la Commune de Rosières, régulièrement convoqué le 19 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à huit clos, sous la présidence de Madame Fanny SABATIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Fanny SABATIER, M. Roland GERENTON, Mme Josette FAURE, Mme Sandra ROUVIER, M. Eric CEYTE, M. Guy MAREC, Mme Catherine GARDES, Mme Marie-Bernadette MATHIAS, Mme Roselyne BONHOMME, M. Denis MARTEL, Mme Louissette VALOUR, Mme Améline PICHON, Mme Marie-Hélène JULIEN, M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON, M. Jean-Bernard CIVET.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Serge GIDON (pouvoir donné à Mme Marie-Bernadette MATHIAS), M. François VEROTS (pouvoir donné à Mme Fanny SABATIER).

**ABSENT** : M. Jean-Louis GONNARD

M. Jean-Bernard CIVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **1- Désignation d'un Délégué Titulaire et d'un Délégué Suppléant(e) pour siéger à la conférence intercommunale du logement**

Mission de la Conférence intercommunale du logement :

- Définir les objectifs en matière d'attributions de logements
- Définir les modalités de relogement des ménages déclarés prioritaires
- Mettre en place une convention intercommunale d'attribution
- Suivre la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs

**Candidats : Monsieur Roland GERENTON (titulaire), Mme Marie-Hélène JULIEN (suppléante).**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

<b>Pour : 13</b>	<b>Abstention : 4</b>
------------------	-----------------------

**-DESIGNE Monsieur Roland GERENTON (titulaire), Madame Marie-Hélène JULIEN (suppléante) délégués à la conférence intercommunale du logement.**

Arrivée de Mme Sandra ROUVIER.

### **2- Mise en place des Commissions municipales**

Conformément à l'Article L.2121-22 le Conseil municipal propose la création de 5 commissions communales composées de 4 membres.

Le Maire est Président de droit de toute commission.

- *Commission Finances, Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture Industrie*
- *Commission Environnement, Développement durable, Tourisme*
- *Commission Culture, Animation, Sport*
- *Commission Petite Enfance, Jeunesse*
- *Commission Urbanisme, Voirie, Travaux*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-DESIGNE Membres de la Commission Finances, Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture Industrie**

**Madame Améline PICHON, Madame Josette FAURE, Monsieur Roland GERENTON, Madame Catherine GARDES.**

**-DESIGNE Membres de la Commission Environnement, Développement durable, Tourisme**

**Madame Valérie MALEYSSON, Monsieur François VEROTS, Monsieur Denis MARTEL, Monsieur Serge GIDON.**

**-DESIGNE Membres de la Commission Culture, Animation, Sport**

**Madame Marie-Hélène JULIEN, Madame Louise VALOUR, Madame Améline PICHON, Monsieur Gui MAREC.**

**-DESIGNE Membres de la Commission Petite Enfance, Jeunesse**

**Madame Sandra ROUVIER, Madame Roselyne BONHOMME, Monsieur Eric CEYTE, Madame Marie-Bernadette MATHIAS.**

**-DESIGNE Membres de la Commission Urbanisme, Voirie, Travaux**

**Monsieur Georges BARRIER, Monsieur Jean-Louis GONNARD, Monsieur Jean-Bernard CIVET, Madame Marie-Bernadette MATHIAS.**

### **3- Renégociation par le Centre de Gestion 43 assurance groupe sur risques statutaires**

Madame le Maire expose :

- Que la Commune de Rosières a demandé au Centre de Gestion 43 de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge pour les Agents en arrêt maladie.

La proposition d'assurance groupe négociée par le Centre de Gestion se résume ainsi :

- Assureur CNP – Sofaxis
- Durée du contrat : 4 ans
- Préavis ; Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois
- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 5,30%
- Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 4,86%
- Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire 4,27%

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à signer la proposition du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire sur la base de couverture de tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 5,30%**

- *Contrat antérieur : Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 5,70% (gain réalisé sur le nouveau contrat 5 jours et 0,40%)*

#### **4- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire et de l'Etat « dotation de solidarité 2020 » suite intempéries du mois de juin 2020**

Madame le Maire indique que nous avons déposé des dossiers d'indemnisation suite aux intempéries de juin 2020.

Elle rappelle que le coût estimé des travaux à réaliser, si pris en totalité, est de 107 000,00 €.

La participation maximum de l'Etat est de 50% (53 500,00 €), celle du Département de 20% (21 400,00 €), reste à charge pour la Commune 30% (32 100,00 €).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à faire suite de nos demandes auprès du Conseil Département de la Haute-Loire et de l'Etat.**

#### **5- Personnel communal**

- **ALSH**

Madame la Maire indique qu'il convient de conclure un contrat CDD de 3 mois et de procéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la création d'un poste de Directeur.

Recrutement de 2 agents contractuels sur des emplois non permanents.

- **Secrétariat de Mairie**

Madame le Maire propose, suite au départ en retraite de l'actuelle secrétaire de Mairie, de supprimer le poste de classification niveau A. Elle propose de créer un nouveau poste de Secrétaire de classification niveau B ou C fonction des compétences exigées et retenues dans la fiche de poste.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à signer un contrat CDD de 3 mois.**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à créer un poste de Directeur ALSH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**-D'AUTORISER Madame le Maire au recrutement de 2 agents contractuels sur des emplois non permanents.**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à supprimer le poste actuel de Secrétaire de Mairie de classification de niveau A.**

**D'AUTORISER Madame le Maire à créer et de lancer la procédure de recrutement pour un poste de Secrétaire de Mairie classification de niveau C ou B.**

#### **6- TIC – Subvention à l'Association CLIC Rosières (remboursement de l'avance de trésorerie à l'Association)**

Madame le Maire rappelle que le Service Unifié TIC s'était engagé à verser à l'association CLIC à Rosières une subvention de 3050,00 € correspondant aux frais engagés par l'Association pour l'acquisition d'une voiture électrique pour le déplacement des informaticiens.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-D'ACCORDER une subvention de 3 050,00 € à l'Association CLIC à Rosières.**

#### **7- TIC – Consultation des banques pour le financement véhicule électrique**

Madame le Maire indique que le Service Unifié TIC a prévu dans son budget un emprunt de 25 800,00 € pour l'acquisition d'un autre véhicule électrique.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès des banques pour l'obtention d'un prêt de 25 800,00 € aux conditions les meilleures.**

#### **8- Dénonciation de la convention avec le CDG43 sur les paies à façon**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Loire est doté d'un service pour la gestion et le traitement des bulletins de paie, service auprès duquel la Commune de Rosières adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ce pour un cout estimé à 1 500,00 €. Elle propose que la gestion redevienne communale et donc de ne pas reconduire cette convention qui s'arrête au 31 décembre 2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-De ne plus adhérer au service « paie à façon » du CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à ne pas reconduire la convention avec le CDG43**

## 9- Tarifs de la cantine municipale et du centre de loisirs

- *Cantine scolaire*

Madame le Maire rappelle que la convention passée avec la ferme de Lavée pour la fourniture des repas scolaire conduit à un prix de revient par repas de 3,73 € + 0,12 € (pain) soit un coût de 3,85 €.

Elle propose de porter la prise en charge de la Commune à hauteur de 0,40 € pour un reste à charge pour les Parents de 3,45 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à fixer le prix du repas facturé aux parents à 3,45 €**

- *ALSH (centre de loisirs)*

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le prix du Centre de Loisirs de Rosières pour les parents pour l'année 2020 et 2021, propose de dématérialiser l'inscription et le paiement pour les repas du centre sur le site géré par l'agglomération « Acheteza ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à ne pas augmenter le prix du Centre de loisirs de Rosières pour les parents pour l'année 2020 et 2021 de suivre l'augmentation de 3,35 € à 3,45 € pour les repas pris au Centre et fournis par « le ferme de lavée »**

**-D'AUTORISER Madame le Maire à procéder à la mise en place de la dématérialiser des inscriptions et du paiement des repas du centre sur le site géré par l'agglomération « Acheteza ».**

## 10- Subventions aux Associations

Demandes exprimées par les Associations :

- Médiathèque : 6 000,00 €
- Portage des repas (*beau lavi*) : 2 500,00 €
- Tennis : 600,00 €
- Pompiers : 1 700,00 €
- GEJ (*groupement Emblavez Jeunes*) 2 000,00 €
- Harmonie : 1 000,00 €

Madame le Maire propose le principe de la gratuité de mise à disposition de la salle polyvalente aux Associations suivant modalités d'utilisation à définir.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 16**

**Abstention : 2**

**-D'ACCORDER les subventions suivantes aux Associations :**

- Ecole privée – Effectif actuel de 83 élèves : 18 038,67 € (1er trimestre) – suivant coût de l'élève Ecole publique 652,00 € fixé pour l'année scolaire 2020 – 2021.
- Médiathèque : 6 000,00 €
- Portage des repas : 2 500,00 €
- Pompiers : 1 500,00 €
- Harmonie : 1 000,00 €
- Pour le tennis demande d'informations complémentaires avant attribution de subvention
- Pour le GEJ (*groupement Emblavez Jeunes*) demande d'informations complémentaires avant attribution de subvention (*nombre de participants Commune de Rosières*)

-D'ACCORDER la gratuité de mise à disposition de la salle polyvalente aux Associations suivant modalités d'utilisation à définir.

### **11- Décision modificative (DM budgétaire)**

Virements internes d'une imputation à autoriser sur budget principal au budget du CCAS.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

-D'APPROUVER la décision modificative budgétaire

### **12- Cession d'un délaissé communal chemin des grillés à Blanlhac**

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un délaissé communal de voirie sis à Blanlhac chemin des grillés mitoyen parcelle cadastrale A665.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 18**

-D'APPROUVER le principe de la vente de ce délaissé,

-D'AUTORISER Madame le Maire à contacter les propriétaires riverains de cette portion de voirie pour leur signifier l'intention de vente décidée par le Conseil Municipal et recueillir leur intention.

### **13- Questions diverses**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h30.